

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf Décembre deux mille dix-neuf à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire. La convocation était du 10 Décembre 2019.

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé , LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André, Sophie MARQUET, MEYNIÉ Hélène, PERAUDEAU Christian , SARRAZIN Paulette.

EXCUSES : LE PROVOST Virginie, Patrice POUBLAN,

Secrétaire de séance : Mme Hélène MEYNIÉ

Après lecture donnée par Hervé GUÉRIN, le compte rendu de la dernière réunion, en date du 05 Novembre 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

-001 : TRAVAUX 2019 :

ACCESSIBILITE SALLE COMMUNALE :

Les travaux d'accessibilité handicapés de la salle communale sont terminés et réceptionnés pour un montant de 34 000 € y compris les honoraires et le bureau de contrôle.

Au niveau des autres travaux à réaliser, il reste la mise en sécurité des bouteilles de gaz extérieures, le maçon va être relancé.

-002 : AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Mme BONHOMME Myriam, agent communal gérante de l'Agence Postale Communale, lui a fait part de son intention de prendre une retraite progressive à compter du 1^{er} Juillet 2020. Si cette demande est validée elle travaillera 6 heures de moins par semaine sur la commune.

Il présente les éléments du dossier. Mme Martine MASSE agent qui assure les remplacements a été sollicitée et veut bien travailler sur ces heures. Au niveau financier, la caisse de retraite prend en charge le paiement des heures à l'agent mais les charges sont dues par la commune. Monsieur Le Maire rappelle le montant mensuel de la dotation de la Poste soit 1 169.00 pour les frais de fonctionnement de l'Agence Postale et le coût approximatif de cette mesure pour la commune.

Le Conseil Municipal est favorable mais il est soucieux du maintien et de la continuité du service pour ne pas pénaliser les usagers. Ce changement sera effectif au 1^{er} Juillet 2020, un contact sera pris avec le Centre de gestion pour la mise en place.

-003 : OPERATION URBANISME « LA HARGUE » :

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier en date du 13 Novembre de l'indivision BARBERE qui demande des précisions par rapport à l'espace réservé pour la Défense Incendie. Ils souhaitent également la communication des comptes rendus des deux dernières réunions. Monsieur Le Maire fait état de plusieurs relances, par les propriétaires du terrain, par rapport à ce dossier.

Une réponse confirmant la décision du maintien de l'implantation de la réserve incendie sera envoyée, y seront mentionnées les précisions obtenues auprès des différents services pour la superficie nécessaire et la réalisation ou du moins la programmation pour 2020.

-004 : COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion communautaire en date du 23 Octobre dernier.

ECOPOLE : La demande de renouvellement de la convention du portage financier de l'Ecopole de Captieux avec la SAFER et le Département a été validée.

BAZAD'ECO : Ce service vient en aide pour les créations, les changements et les reprises d'entreprises. Quatre entreprises ont bénéficié de cette aide pour un total de 6 250.00 € en 2019.

ABATTOIR : Un emprunt pour l'acquisition de matériel pour la salle de découpe a été souscrit.

RESTAURANT LAC DE LA PRADE : la fermeture du restaurant a été décidée par la Communauté de Communes, il a été annoncé comme motif le défaut de paiement des loyers.

FONCIER LAC DE LA PRADE : une parcelle de terrain a été acquise sur la commune de ST-COME afin de permettre de faire le tour du lac. Jean-François LACAMPAGNE précise que ce dossier a été traité en commission environnement, une subvention de l'ordre de 60 % a été accordée par le Département.

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la réunion de la Commission Environnement.

CHEMIN DE MARMANDE : l'aménagement de ce chemin qui permet de relier la ville de BAZAS au LAC DE LA PRADE a été décidé pour un montant de 95 000 € H.T. Les travaux seront réalisés en plusieurs tranches.

PHOTOVOLTAÏQUE : le territoire est concerné par plusieurs projets d'implantation de centrales photovoltaïques, l'ensemble de ces programmes représente 308 hectares dont 20 hectares en surface d'un lac sur structures flottantes. Si la totalité de ces dossiers aboutit les retombées financières seront réparties ainsi : 681 450.00 € pour le Département, 900 900.00 € pour le Communauté de Communes, et 57 550.00 € repartis sur les communes concernées.

-005 : LES SYNDICATS :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE ELECTRIQUE :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la réunion du SDEEG du 12 décembre 2019.

Le débat d'orientation budgétaire a été présenté, le projet de budget est de :
17 838 451.00 € en Fonctionnement et de 3 800 000.00 € en Investissement

Différentes questions ont été abordées :

- La taxe sur l'électricité,
- La fin des tarifs réglementés et les achats groupés,
- La mise en place de 153 bornes pour recharger les véhicules électriques sur l'ensemble du département.

SICTOM DU SUD GIRONDE:

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la dernière réunion.

Les tarifs sont inchangés pour 2019 : Pour 1 personne, cela passe à 127.05 € et à 186.02 pour 2 personnes. La part fixe pour l'enlèvement avec une collecte par semaine est de 55.89 €, et de 71.16 pour le traitement.

La Communauté de Communes du Bazadais reverse 1 678 680 € au SICTOM.

Une motion pour dénoncer la forte hausse des prix des traitements des déchets par Véolia a été adoptée par le Comité Syndical du SICTOM, il est proposé aux communes de s'associer à cette démarche en proposant aux Conseils Municipaux ce texte. Après proposition du Maire et délibération le Conseil Municipal adopte cette motion.

SIVOS DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la dernière réunion.

Le local social coûte 120 000 € soit 6 000 € de plus que prévu.

Un emprunt de 72 000 € était initialement programmé cependant il convient de prévoir le remplacement des chaudières du chauffage, cette opération est évaluée entre 15 et 20 000 € ; l'emprunt sera réalisé pour 90 000 €.

L'indemnité du Trésorier a été votée à un taux de 80 %.

La Présidente est montée au front contre la suppression des indemnités des élus des syndicats prévue par la Loi NOTRE à compter du 1^{er} Janvier 2020. Depuis, les parlementaires ont amendé ce texte et les élus des collectivités comme le SIVOS vont pouvoir continuer à percevoir ces indemnités.

La journée de Noël est prévue avec cadeaux et goûter pour les 140 enfants.

SYNDICAT DES EAUX DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la réunion du 21 Novembre 2019

L'indemnité du Trésorier a été votée à 100 % .

La réhabilitation du Château d'eau de GOUALADE est terminée.

L'entretien de la Station d'Épuration de LERM a été confiée à l'ESAT de Captieux.

L'appel d'offres concernant le diagnostic décennal du « Forage des Baraques » donne l'entreprise retenue à 28 500 €, une aide financière du département a été allouée à hauteur de 9 000.00 €.

Le Président a fait appel aux volontaires pour assister à une réunion à MONT DE MARSAN prévue le 12 Décembre concernant la gestion des services de l'eau (gestion du patrimoine, des réseaux, des rendements, etc).

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au contrôle des bouches incendies il faut en remplacer deux pour un montant total TTC de 1 908 € l'une.

ECOLE DAILLAS :

Sophie MARQUET donne le compte rendu du dernier Conseil d'Ecole.

Depuis le début de l'année scolaire, c'est un peu la confusion, au niveau des enseignants, une enseignante qui avait la charge de Directrice a quitté ses fonctions, une institutrice a repris le poste. La Classe CM1-CM2 ne savait pas si un enseignant allait être nommé.

La baisse des effectifs est significative avec 92 enfants, la fermeture d'une classe est inévitable.

Des travaux ont été réalisés dans les locaux et de nouveaux équipements sont en place.

La sécurité et le respect des autres font l'objet d'une grande attention, des améliorations sont visibles par rapport aux comportements des enfants entre eux.

Un travail sur le gaspillage alimentaire est réalisé.

Le carnaval sera organisé par l'école.

COMICE AGRICOLE :

Paulette SARRAZIN donne le compte rendu de la dernière réunion.

Le comice 2020 aura lieu à GRIGNOLS le Samedi 1^{er} Août 2020 avec pour thème la moisson. Il n'y aura pas de concours de labour.

Pour le repas du midi les participants et les visiteurs pourront se restaurer auprès des producteurs locaux. Le repas du soir sera accessible sur invitation des communes. Si la commune réalise un char, il sera accordé une gratuité de cinq repas.

- 006 : VOEUX :

Il est décidé de garder le 1^{er} Vendredi qui suit le 1^{er} Janvier donc le Conseil Municipal arrête la date du 03 Janvier 2020.

Le Conseil Municipal décide de faire travailler les « Plats Cuisinés PORTET » pour du salé et cette année « La Folie des Pains » pour du sucré ; cela par rapport à la contribution de la Famille MONAI au cours de la cérémonie de 2019 et ainsi les remercier de leur geste très apprécié.

-004- QUESTIONS DIVERSES :

CONTRATS CNP :

Il est décidé de renouveler les contrats pour les assurances des risques statutaires du personnel titulaire et non titulaire auprès de la CNP.

INVENTAIRE TRAVAUX VOIRIE :

La communauté de communes a envoyé une relance pour l'inventaire des travaux de voirie 2020. Une visite sera effectuée comme l'an dernier, J-François LACAMPAGNE doit s'occuper de l'organiser. Pour l'heure, sont évoqués les fossés à curer sur les lieux-dits de « Larroque » et « Berdon ».

Le problème de l'emplacement des containers de recyclage avec l'eau qui reste sur la route est à nouveau soulevé. Il est convenu de voir à qui incombe la réalisation de la plateforme pour les déplacer, si cela est possible, et ensuite essayer de résoudre ce problème de stagnation d'eau sur la route. Un devis pourra être demandé à l'entreprise JOURDAN pour la dalle.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 00.